



CONSEIL DE QUARTIER

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL de la troisième réunion du conseil d'administration du Conseil de quartier du Vieux-Limoilou, tenue le mercredi 17 mars 2021 à 19 h au moyen de la plateforme Zoom.

PRÉSENCES :

Membres avec droit de vote

Raymond Poirier	Président
Pascal Apollon	Vice-président
Martin Claveau	Trésorier
Aude Brassard-Hallé	Administratrice
Marie-Soleil Guérin-Girard	Administratrice
Marjorie Ramirez	Administratrice
Michaël Gosselin	Administrateur
Sébastien Lachance	Administrateur

Absences

Pascal Marier-Dionne	Secrétaire
----------------------	------------

IL Y A QUORUM.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

Anne Pelletier	Conseillère en consultations publiques Arrondissement de La Cité-Limoilou
Daniel Papillon	Président de la Société historique de Limoilou
Jean Drolet	DG Centre communautaire Jean-Guy Drolet
Suzanne Verreault	Conseillère municipale du district de Limoilou

En raison de la pandémie, les membres du conseil de quartier ont participé à une visioconférence. Outre les personnes mentionnées, 16 personnes ont assisté à la rencontre du 17 mars 2021.

ORDRE DU JOUR

- | | |
|---|---------|
| 1. Ouverture de l'assemblée | 19 h |
| 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour | 19h01 |
| 3. Adoption du procès-verbal du 17 février 2021 | 19 h 05 |
| 4. Présentation, suivie d'une discussion, autour de la valeur patrimoniale et de la protection accordée à la Villa Ringfield
<i>Avec la participation de Jean Drolet, directeur général du Centre communautaire Jean-Guy Drolet, et Daniel Papillon, président de la Société historique de Limoilou</i> | 19h05 |
| 5. Période d'information de la conseillère municipale | 19 h 45 |
| 6. Période de question et d'échange du public | 20 h |
| 7. Période d'échanges libres concernant le projet Laurentia | 20 h 15 |
| 8. Période d'échange, d'information et de suivi concernant les comités externes du conseil de quartier <ul style="list-style-type: none">• Comité-conseil de l'étude sur la qualité de l'air dans la basse-ville• Comité de vigilance des activités portuaires du Port de Québec• Comité cohabitation Port-Communauté• Comité de vigilance de la gestion des matières résiduelles• Comité de bon voisinage du Réseau de transport structurant• Table de concertation Vélo des conseils de quartier | 20 h 30 |
| 9. Suivi – projet du conseil de quartier du Vieux-Limoilou à la Stratégie de sécurité routière 2020-2024 concernant la sécurité dans les ruelles | 21 h 10 |
| 10. Suivi – bilan du projet de bande dessinée déambulatoire | 21 h 20 |
| 11. Suivi – planification du projet de distribution d'arbres et d'arbustes | 21 h 25 |
| 12. Fonctionnement du conseil de quartier <ul style="list-style-type: none">• Correspondance et communications• Trésorerie• Paiement secrétariat• AGA 2021 : rapport annuel et états financiers | 21 h 35 |
| 13. Divers <ul style="list-style-type: none">• Vision de la mobilité durable• Stratégie de développement durable | 21h45 |
| 14. Levée de l'assemblée | 22h |

PROCÈS-VERBAL

1. Ouverture de l'assemblée

L'assemblée est ouverte à 19 h. Raymond Poirier souhaite la bienvenue aux membres.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Raymond Poirier fait la lecture de l'ordre du jour. Il propose l'ajout, au point 8, d'un point concernant un projet de la SDC.

SUR PROPOSITION DE RAYMOND POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR PASCAL APOLLON, IL EST RÉSOLU par le conseil d'administration du conseil de quartier d'adopter l'ordre du jour de la rencontre du 17 mars 2021, tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Adoption du procès-verbal du 17 février 2021

RÉSOLUTION 21-03-08 CONCERNANT L'ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 FÉVRIER 2021

SUR PROPOSITION DE RAYMOND POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR MARTIN CLAVEAU, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Limoilou d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 17 février 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Présentation, suivie d'une discussion, autour de la valeur patrimoniale et de la protection accordée à la Villa Ringfield

Avec la participation de Jean Drolet, directeur général du Centre communautaire Jean-Guy Drolet, et Daniel Papillon, président de la Société historique de Limoilou

Daniel Papillon raconte aux membres l'histoire de la Villa Ringfield, qui a été construite en 1840 par l'architecte Frederik Hacker. Il s'agit de l'une des quatre plus vieilles villas de la ville de Québec, et l'un des plus vieux bâtiments du quartier. Le bâtiment, riche en histoire en raison de ses nombreuses vocations, puise entre autres sa valeur patrimoniale dans son architecture et sa structure, toujours en bon état. Daniel Papillon déplore le fait que la Villa Ringfield, malgré tout ce qu'elle représente, n'est pas valorisée ni restaurée.

Jean Drolet mentionne que le Centre communautaire Jean-Guy Drolet a pu, jusqu'ici, préserver la Villa grâce à différents partenaires. Il insiste sur l'importance de prendre soin de ce bâtiment tout particulier, dont le carnet de santé a d'ailleurs récemment été mis à jour. Le directeur général ajoute enfin que le Centre communautaire aimerait restaurer la Villa, rendre tous ses étages accessibles, rénover sa toiture et démolir son revêtement de vinyle, en plus d'obtenir sa reconnaissance en tant que bâtiment patrimonial. L'organisation est ouverte à toute forme de proposition ou de collaboration pour mener son projet à bien, elle qui n'est pas experte en patrimoine.

À une question de Suzanne Verreault, qui se demande où en sont les démarches du Centre, Jean Drolet répond que les discussions avec le département de la Culture à la Ville ont mené à une reconnaissance de la qualité supérieure de la Villa de la part de la municipalité. La conseillère fera un suivi auprès de Marie-Josée Savard, responsable de ce type de dossiers à la Ville, et de Alicia Despins qui a manifesté, avant la pandémie, son désir d'en connaître plus sur la Villa, et de recevoir son carnet de santé à l'occasion d'une rencontre. Le Centre, enfin, a obtenu le permis nécessaire pour la consolidation de la toiture. Elle attend une réponse à la demande d'aide financière qu'elle a faite à la Ville.

Marie-Soleil Guérin-Girard mentionne que l'organisme Action Patrimoine supporte les démarches du Centre et de ses partenaires pour faire reconnaître la valeur de la Villa et faire en sorte qu'elle soit restaurée.

Raymond Poirier présente une résolution aux membres.

RÉSOLUTION 21-03-09 CONCERNANT LA VALEUR PATRIMONIALE DE LA VILLA RINGFIELD

CONSIDÉRANT que, construite en 1840, la Villa Ringfield est l'une des quatre plus anciennes villas présentes sur le territoire de la Ville de Québec (après la Kilmarnock – 1813, la Westfield, 1828 et la Benmore – 1834), et la seule située dans la Basse-Ville;

CONSIDÉRANT que par ses éléments bâtis – parement de planches à feuillure, fenêtres à petits carreaux en bois, corniche à console, volumétrie typique, toiture à quatre versants, symétrie de sa composition – la Villa Ringfield, conçue par le prestigieux architecte britannique Frederick Hacker, est l'un des plus anciens exemples de villa néoclassique à Québec;

CONSIDÉRANT que cette valeur patrimoniale de la Villa Ringfield a déjà été reconnue par l'historien Paul Trépanier, dans le cadre d'une étude réalisée sous mandat de la Ville de Québec et rendue publique en janvier 2007;

CONSIDÉRANT que la Villa Ringfield est également intégré au Répertoire du patrimoine bâti de la Ville de Québec, où sa valeur architecturale, « son intérêt particulier à l'échelle du quartier » ainsi que sa valeur patrimoniale y sont clairement mentionnés;

CONSIDÉRANT que, au-delà de son architecture, la Villa Ringfield est l'un des derniers vestiges d'une époque importante du développement économique de la Ville de Québec, soit la période de la construction navale sur la rivière Saint-Charles, alors que son premier occupant, Georges Holmes Parke, était propriétaire d'un de des chantiers navals bordant la rivière Saint-Charles;

CONSIDÉRANT que la Ville de Québec avait, en 2002, manifesté sa volonté d'appuyer le Centre communautaire Jean-Guy Drolet alors que celui-ci faisait l'acquisition de la Villa, un appui concrétisé par le support d'intervenants municipaux et par l'obtention d'une aide financière ponctuelle qui a permis de consolider le bâtiment, et d'éviter que celui-ci ne soit démoli pour laisser place à un immeuble à condos;

CONSIDÉRANT que le Centre communautaire Jean-Guy Drolet s'est donné comme mission de sauvegarder ce joyau patrimonial et, avec le soutien d'acteurs du milieu comme la Société historique de Limoilou, a la volonté de voir la Villa Ringfield restaurée et valorisée;

CONSIDÉRANT que le Centre communautaire Jean-Guy Drolet a commandé à ABCP Architecture, en 2019, un carnet de santé de la Villa Ringfield, indiquant que le bâtiment était raisonnablement en état, et recommandait une phase majeure de restauration et réhabilitation afin d'en assurer la pérennisation;

CONSIDÉRANT que la protection des biens culturels est une nécessité pour une société désirant rester en contact avec son histoire;

CONSIDÉRANT que les citoyennes et citoyens résidant dans ce secteur ont déjà vécu la perte d'un bâtiment lié au patrimoine, l'église Saint-François-d'Assise, et ne souhaiterait assurément pas voir disparaître un joyau tel la Villa Ringfield;

CONSIDÉRANT que le conseil de quartier du Vieux-Limoilou a à cœur la préservation et la valorisation du patrimoine du quartier, et que la Villa Ringfield figurait parmi les lieux ciblés par l'instance dans ses Recommandations 2020-2025;

SUR PROPOSITION DE RAYMOND POIRIER, DUMENT APPUYÉE PAR MARIE-SOLEIL GUÉRIN-GIRARD, IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE QUARTIER DU VIEUX-LIMOILOU :

- ESTIME qu'une reconnaissance patrimoniale de la Villa Ringfield est nécessaire, et pourrait soutenir les démarches actuelles rattachées à la restauration et la réhabilitation du bâtiment;
- APPUIE toute démarche liée à la citation du bâtiment comme bien culturel mené par le Centre communautaire Jean-Guy Drolet, la Société historique de Limoilou ou tout acteur intéressé par la pérennisation de ce joyau patrimonial;
- SOUTIEN le Centre communautaire Jean-Guy Drolet et ses partenaires dans les différentes démarches associées à la recherche de subvention auprès des divers paliers de gouvernement (municipal – provincial – fédéral) en vue de la restauration et de la réhabilitation de la Villa Ringfield;
- RECOMMANDE à la Ville de Québec de citer la Villa Ringfield comme bien culturel, tel que le lui permet la Loi sur le patrimoine bâti du ministère de la Culture et des Communications du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

À une question de Suzanne Verreault, Jean Drolet répond que le revêtement de vinyle cache, en effet, une partie du revêtement d'origine.

À la question d'un citoyen, Suzanne Verreault répond que la reconnaissance dont profitera la Villa n'est pas le même type de reconnaissance que celle dont profitent les églises qui doivent être protégées en fonction de leur caractère patrimonial. Il semble que certains bâtiments peuvent aussi jouir d'une protection de la part du gouvernement provincial.

5. Période d'échange avec la conseillère municipale

Suzanne Verreault aborde le sujet du tramway. Elle explique qu'une première rencontre entre le maire, le ministre des Transports et la vice-première ministre a eu lieu. Le maire a pu y défendre ses points et y exposer ses positions. Bien qu'il semble qu'une entente ait été prise, la conseillère rassure les membres : le tracé Canardière/3^e Avenue n'est encore qu'une proposition. Aucune étude n'a été faite jusqu'à maintenant.

Selon Martin Claveau, les commerçants, s'ils ne sont absolument pas contre le tramway, sont inquiets. Ceux-ci ont récemment vécu une période de changement liée à l'aménagement de la piste cyclable de la 3^e Avenue, et l'idée d'une nouveauté comme le passage d'un tramway les déstabilisent. Les espaces de stationnement, par ailleurs, sont importants pour les commerçants et leur clientèle.

Il semble que le tracé de la 1^{re} Avenue soit écarté. Certains citoyens déplorent la nouvelle, parce qu'ils comptaient sur le réseau de transport structurant pour voir cette artère être requalifiée. La conseillère explique que la Ville entend toujours agir pour dynamiser la 1^{re} Avenue.

Raymond Poirier rappelle tous les enjeux associés à l'aménagement d'une ligne de tramway sur la 3^e Avenue : changement de la vie de quartier et du type d'usage de l'artère central, enjeu de sécurité, défi d'accès aux services, etc. Le président craint aussi que le projet ne soit pas un gain pour le secteur si le tramway ne s'y arrête pas.

Michael Gosselin se demande pourquoi le tramway ne passe pas par la gare du Palais, le boulevard Charest et le boulevard des Capucins, considérant que l'on devrait aspirer à l'électrification des transports. Il espère que la phase II du réseau de transport structurant n'est pas associée au 3^e lien. Il pense enfin que la municipalité doit bien vendre son projet, et déplore, au passage, le fait que plusieurs services qui l'accompagnaient au départ ne soient plus offerts dans le cadre de sa nouvelle mouture (trambus, remontées mécaniques, etc.)

Suzanne Verreault rappelle que le gouvernement ajoutera près d'un milliard de dollars pour que le projet soit bonifié. Aussi, si la Ville avait dû mettre une croix sur différents services en raison d'un investissement plus modeste du gouvernement, elle peut aujourd'hui songer à améliorer son projet. Elle explique aussi que si la Ville de Lévis avait été impliquée dans le développement du réseau de transport structurant, un tracé passant par Charest et le boulevard des Capucins aurait pu être envisagé.

6. Période de question et d'échange du public

Aucun suivi supplémentaire.

7. Période d'échanges libres concernant le projet Laurentia

Le conseil de quartier avait songé à se doter d'une position claire, dont il aurait pu faire part à l'ACEE à la suite de sa rencontre avec les acteurs du projet Laurentia. Cela dit, aucune nouvelle information n'ayant été révélée lors de la présentation, il a choisi de réitérer son point de vue.

Michael Gosselin rappelle que tous les citoyens du Vieux-Limoilou, comme de Maizerets, sinon que quelques cas isolés, s'opposaient au projet.

RÉSOLUTION 21-03-10 CONCERNANT LE PROJET LAURENTIA

Dans le cadre de l'évaluation environnementale du projet Laurentia, quai en eau profonde dans le port de Québec - Secteur Beauport, l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (l'Agence) a publié la version provisoire du rapport d'évaluation environnementale du projet et des conditions potentielles. L'Agence mènera une période de consultation du 16 novembre au 16 décembre 2020 auprès du public général et des Premières Nations sur les faits qui ont été présentés dans le rapport provisoire.

Suite à la révision des documents publiés par les différents experts pour ce qui est des principaux enjeux qui auront un impact direct sur la santé et la qualité de vie de la population des quartiers avoisinant la zone concernée par le projet, le conseil de quartier du Vieux-Limoilou propose la présente résolution.

CONSIDÉRANT qu'il a été reconnu, par les autorités évaluatrices du projet Laurentia, que le Vieux-Limoilou ainsi que d'autres quartiers situés à proximité du Port de Québec sont déjà exposés à des concentrations de contaminants de l'air qui dépassent les limites établies par les normes et règlements en matière de qualité de l'air : concentration de nickel, de particules fines (PM_{2,5}) et de dioxyde d'azote;

CONSIDÉRANT que malgré les mesures d'atténuation prévues par le promoteur, le projet Laurentia dans son étape de construction dépassera largement les concentrations maximales permises de particules totales (PMT), du dioxyde d'azote et du formaldéhyde au-delà des normes ou critères applicables, sans compter que celui-ci contribuera également au dépassement des concentrations de particules fines (PM_{2,5}) et de nickel;

CONSIDÉRANT que pendant sa phase d'exploitation, le projet émettra du dioxyde d'azote et de l'acétaldéhyde au-delà des normes ou critères applicables, tout en contribuant aux dépassements tant pour les particules totales (PMT), les particules fines (PM_{2,5}) que le nickel dans l'air;

CONSIDÉRANT que des études épidémiologiques indiquent qu'il existe un lien de causalité entre l'exposition à court terme au NO₂ et la morbidité associée à l'asthme, ce qui représente un risque accru d'hospitalisation et de visite aux salles d'urgence, et qu'une exposition prolongée à des concentrations élevées de NO₂ peut, pour sa part, contribuer au développement de l'asthme ou à augmenter la susceptibilité aux infections respiratoires - les enfants et les personnes âgées étant les groupes les plus à risque;

CONSIDÉRANT que les particules fines, ayant moins de 10 microns de diamètre, peuvent se loger aux poumons et qu'elles représentent un facteur de risque important pour les enfants asthmatiques, les aînés et les personnes avec des troubles respiratoires ou cardiaques;

CONSIDÉRANT qu'une exposition à des concentrations de nickel élevées peut favoriser l'apparition d'allergies ou d'asthme;

CONSIDÉRANT que pour la phase d'exploitation, le promoteur ne prévoit pas de mesures d'atténuation autres que celles appliquées pour les opérations actuelles du Port de Québec;

CONSIDÉRANT que le programme de surveillance proposé par le promoteur dans son document sur l'air ambiant ne concerne que la phase de construction, et que l'Administration portuaire de Québec n'a pas un plan de suivi et de gestion des émissions atmosphériques;

CONSIDÉRANT que même si le promoteur du projet a indiqué qu'il mettrait en place des mesures visant à sensibiliser et inciter les camionneurs à emprunter des trajets alternatifs afin d'éviter le transit de camions dans les zones résidentielles, cette approche proposée ne peut pas être considérée comme une garantie de succès pour la population des quartiers qui seront touchés par le projet pendant la construction et l'exploitation;

CONSIDÉRANT que le projet Laurentia pourrait générer une augmentation de nuisances sonores;

CONSIDÉRANT que l'impact économique évoqué par l'Administration portuaire de Québec est incertain : dans la phase d'exploitation, c'est 500 à 1000 emplois directs et indirects qui sont évoqués, ce qui ne justifie pas le niveau de dégradation de la qualité de l'air et de la qualité de vie de la population, dans un contexte où l'impact économique pourrait aussi être estimé selon une potentielle augmentation des maladies respiratoires et des cas d'hospitalisation, liées à la contribution du projet Laurentia au portrait lié à la qualité de l'air déjà existant dans le quartier - et cela sans compter les conséquences sur l'environnement naturel liés, notamment, à l'emplacement du projet;

CONSIDÉRANT que le taux de chômage dans la région de la Capitale-Nationale, selon les statistiques datant d'avant la situation relative à la COVID-19, se situait à 3,1% au troisième trimestre de 2019, et qu'au troisième trimestre de 2020, en pleine crise relative à la COVID-19, ce taux se situait à 5%, ces emplois à fort impact sur la santé et l'environnement viendraient s'insérer dans un contexte se rapprochant du plein emploi, et pourraient venir s'ajouter à une situation de pénurie déjà bien ressentie dans la région;

CONSIDÉRANT que Laurentia viendra, tant par sa construction que son opération, exacerber et accentuer des problématiques environnementales ressenties dans le Vieux-Limoilou, plutôt que de les atténuer;

SUR PROPOSITION DE RAYMOND POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR AUDE BRASSARD-HALLÉE, IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL DE QUARTIER DU VIEUX-LIMOILOU DE DEMANDER à la Ville de Québec de retirer son appui au projet d'agrandissement du Port de Québec, Laurentia.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La résolution prise par le conseil sera acheminée à l'ACEE.

Martin Claveau pense que le Port est ouvert à certaines mesures d'atténuation, dont la construction d'un mur antibruit.

8. Période d'échange, d'information et de suivi comités externes du conseil de quartier
 - Comité-conseil de l'étude sur la qualité de l'air dans la basse-ville

Le conseil de quartier est toujours en attente de nouvelles de ce comité, qui devrait en être à préparer son rapport.

- Comité de vigilance des activités portuaires du Port de Québec

Deux rencontres ont récemment eu lieu, dont l'une était consacrée à la même présentation que celle à laquelle a assisté le conseil de quartier. Le comité, comme le conseil, a conservé sa position. Lors de sa deuxième rencontre, les membres du CVAP ont discuté de l'étude sur la qualité de l'air, dont les échéanciers sont compromis en raison de mouvements au sein de l'équipe de la Santé publique.

Michael Gosselin craint que si le Port continue à faire la sourde oreille, certains citoyens, stressés et anxieux, commettent des gestes « moins amicaux ». Pour lui, un leadership doit s'installer rapidement.

- Projet de la SDC de la 3^e Avenue

Martin Claveau explique que la SDC a présenté au programme fédéral pour des collectivités viables et en santé un projet de fresque sur les trottoirs de la 3^e Avenue. Ce programme permettrait à l'organisation de profiter d'une subvention pour mener son projet à bien en trois ans. La SDC voudrait obtenir l'appui du conseil de quartier.

À la question de Pascal Apollon, Martin Claveau répond que pour le moment, la fresque s'étendrait de la 4^e Rue à la 13^e Rue.

Les administrateurs mandatent Raymond Poirier de rédiger, au nom du conseil, une lettre visant à appuyer le projet de fresque de la SDC.

- Comité cohabitation Port-Communauté

Le Comité a pu, lui aussi, assister à la présentation de l'équipe du Port, cette fois plus axée sur le trafic ferroviaire.

- Comité de vigilance de la gestion des matières résiduelles

Ce point est reporté à la prochaine rencontre du conseil, Pascal Marier-Dionne étant absent.

- Comité de bon voisinage du Réseau de transport structurant

Aucun suivi supplémentaire.

- Table de concertation Vélo des conseils de quartier

Lors de leur dernière rencontre, les membres de la Table ont pu réfléchir à la Vision de la mobilité active de la Ville, pour laquelle les consultations débuteront le 31 mars. Ils ont pu discuter, notamment :

- i. Du budget pour les pistes cyclables par habitant;
- ii. De l'efficacité du réseau cyclable en comparaison au réseau routier;
- iii. De la priorité accordée à la mobilité active;
- iv. De l'aménagement d'axes cyclables est-ouest et nord-sud

L'administrateur invite les membres qui voudraient se joindre à lui pour rédiger le mémoire que déposera le conseil dans le cadre de la Vision à communiquer avec lui.

Martin Claveau pense que le conseil pourrait inclure les enjeux liés au tramway à son mémoire. Raymond Poirier, pour sa part, est d'avis que le conseil devrait acheminer un mémoire bien étoffé, sans se substituer aux experts, toutefois.

9. Suivi – projet du conseil de quartier du Vieux-Limoilou à la Stratégie de sécurité routière 2020-2024 concernant la sécurité dans les ruelles

La Ville a accepté la première phase du projet du conseil de quartier, qui consiste à organiser une grande réflexion collective sur les usages des ruelles du Vieux-Limoilou. Le projet sera mené en collaboration avec Accès transports viables. Le sondage qui animera d'abord le débat sera diffusé en mai 2021. Les réponses récoltées seront analysées au courant de l'été, avant de servir à la rédaction d'un bilan.

À une question de Martin Claveau, Raymond Poirier répond que le conseil profite d'un budget de 3000 \$ pour réaliser son projet, de sa phase d'analyse au développement d'outils d'intervention, de sensibilisation ou de signalisation.

Marjorie Ramirez et Pascal Apollon se joignent à Raymond Poirier pour faire avancer le projet.

10. Suivi – bilan du projet de bande dessinée déambulatoire

Les planches des bandes dessinées ont été retirées, après une période d'exposition prolongée. Les commerçants ont remarqué l'impact favorable du projet, qui semble avoir contribué au dynamisme de la 3^e Avenue.

Selon Martin Claveau, une réexposition pourrait être envisagée, considérant la popularité de la première mouture du projet.

11. Suivi – planification du projet de distribution d'arbres et d'arbustes

Le projet de distribution d'arbres et d'arbustes va bon train. Sébastien Lachance explique que le comité a obtenu plusieurs subventions, dont 2250 \$ de la part de la Ville, 500\$ de la part de la députée fédérale et 700\$ de la part de Craque-Bitume. D'autres partenaires pourraient se greffer au projet, qui aura lieu le 29 ou le 30 mai dans le stationnement de la Caisse Desjardins.

L'organisme Craque-Bitume a présenté une soumission au comité pour ses services de soutien à l'organisation de la journée de distribution (information aux citoyens, choix d'une pépinière, formats idéaux de plantes à commander, etc.)

Martin Claveau mentionne que le CFP Fierbourg propose un programme d'horticulture. Peut-être les étudiants voudraient-ils s'impliquer dans le projet?

À une question de Martin Claveau, Sébastien Lachance répond que le projet profite d'un petit budget communication (300\$, tout au plus.) Raymond Poirier pense que le comité pourrait utiliser les occasions publicitaires du conseil de quartier à CKRL. Le président en profite pour inviter les membres qui voudraient offrir leur soutien au comité à se manifester.

12. Fonctionnement du conseil de quartier

- Correspondance et communications

Aucun suivi.

- Trésorerie

Martin Claveau, qui en est à rédiger le bilan annuel des finances du conseil de quartier, mentionne qu'un chèque de 500 \$ de la part de la SDC pour le projet de bandes dessinées a été déposé dans le compte bancaire du conseil.

- Paiement secrétariat

RÉSOLUTION 21-03-11 CONCERNANT LE PAIEMENT DE LA SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

SUR PROPOSITION DE RAYMOND POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR MARTIN CLAVEAU, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration d'autoriser le paiement de 85 \$ à Jade Pelletier-Picard pour le secrétariat de rédaction de l'assemblée du conseil de quartier de mars 2021, conditionnellement à la réception du document.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- AGA 2021 : rapport annuel et états financiers

Les états financiers, comme le rapport annuel, sont en cours de rédaction. Une petite assemblée ordinaire sera organisée, à 18 h 30, avant l'assemblée générale annuelle d'avril pour adopter ces documents.

13. Divers

- Vision de la mobilité durable

Raymond Poirier encourage les membres à participer à la consultation en ligne en lien avec la Vision de la mobilité durable. Un mémoire sera aussi soumis par le conseil. Le président invite les administrateurs à bonifier le document déposé dans le Drive par Michael Gosselin. Une version finale du mémoire devrait être rédigée d'ici le 28 mars.

- Stratégie de développement durable

Raymond Poirier interroge les membres : le conseil devrait-il soumettre un mémoire dans le cadre de la Stratégie de développement durable de la Ville? Michael Gosselin considère le dossier comme important. Aussi, il créera, dans le Drive du conseil, un document auquel les administrateurs seront invités à collaborer.

14. Levée de l'assemblée

**SUR PROPOSITION DE RAYMOND POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR MARTIN CLAVEAU,
IL EST RÉSOLU PAR** le conseil d'administration du conseil de quartier de lever l'assemblée
à 21 h 12.

_____SIGNÉ

Raymond Poirier, Président

_____SIGNÉ

Pascal Marier-Dionne, Secrétaire